

Procès Verbal

Assemblée Générale Ordinaire

De V.R.A.C. Saint-Paul

Le 27/06/2026

Au local « Les Pleïades » - 2, rue des Saphir – 97 460 Plateau Caillou.

Participants

Visda Sonder - Vice-Présidente

Laurent Bourmault - Trésorier

Gianni Preuve- membre du CA

Excusée : Sun Leseur - Présidente

Adhérents présents : voir feuille d'émargement

Salariés présents : Maddie Marchesseau (cheffe de projet), Nicolas Maréchal (coordinateur)

Ordre du jour

- 1) **Bilan moral, rapport d'activité et approbation des comptes de l'exercice 2025 (soumis au vote)**
- 2) **Élection pour le poste vacant à pourvoir (soumis au vote)**
- 3) **Présentation du programme d'activité et du budget prévisionnel 2026 (soumis au vote)**
- 4) **Questions diverses**

Extrait de relevé de décision

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est ouverte à 9h30.

- 1) **Bilan moral, rapport d'activité et approbation des comptes de l'exercice 2025 (soumis au vote)**

Visda Sonder (vice-présidente) présente le bilan moral (*cf.* Bilan moral annexé en pièce jointe).

Maddie Marchesseau (cheffe de projet) présente le rapport d'activité 2025 (*cf.* Rapport d'activité 2025 annexé en pièce jointe). Maddie Marchesseau revient sur l'historique de la création de V.R.A.C. Saint-Paul : à la demande de la Ville de Saint-Paul et des bailleurs sociaux, sur la base de l'expérimentation initiée en 2023 et portée par Place Au Vrac.

Notre raison d'être : « Développer collectivement un modèle plus équitable d'accès à une alimentation durable dans les QPV »

À noter l'engagement de la Ville de Saint-Paul sur ces questions de solidarité alimentaire. On constate qu'ils ont vraiment des enjeux. Est-ce que le but serait d'avoir 11 quartiers à terme ? Ce sont les bailleurs sociaux qui nous soutiennent également. 30 000 habitants dans les QPV de Saint-Paul. Si V.R.A.C. Saint-Paul répond à beaucoup de besoin de famille. Il y a un vrai besoin de structuration financière.

Le projet vous appartient. Les adhérents sont les acteurs. On se distingue de l'aide alimentaire classique en préférant le terme adhérent car vous êtes acteurs des choix liés à cette aide alimentaire.

Gianny indique l'importance de faire remonter les observations de terrain, y compris sur les horaires des marchés.

Les financeurs ont parfois leur mot à dire. Par exemple, le riz blanc n'est plus éligible au financement (c'est l'Europe qui décide). On peut décider de vendre à prix coûtant. Ce sont les directives Santé de l'Europe. Les problèmes de santé coûtent 14 milliard. À titre d'exemple, le sucre coco, on l'achète à 9 euros et on le revend à 9 euros. Le fonds Mieux Manger pour Tous ne finance plus les produits blancs, gras, sucrés.

Les commandes sont passées directement à Place Au Vrac.

Question : est-ce que le Comptoir du Vrac se porte bien ? est-ce qu'on n'est pas dépendant du Comptoir ?

On sait faire : l'équipe possède le savoir-faire nécessaire pour assurer la continuité de l'activité.

Question : est-ce qu'on ne peut pas acheter nous-même ?

Oui, on peut le faire mais c'est une logistique. On travaille en confiance avec le Comptoir du Vrac. Jusqu'à présent, le Comptoir du Vrac est en capacité d'assurer ces commandes sans intermédiaire, ce qui est nous garantie une meilleure tarification avec une négociation sur les frais de gestion limité à 10% du montant total de la commande.

Rappel de la tarification 2025:

Tarif A : les familles paient -70 % du prix coutant

Tarif B : les familles paient -50 % du prix coutant

Tarif C : les familles paient +30 % du prix coutant

Rappel du modèle économique :

C'est un modèle où on vend à perte.

Question : Est-ce qu'il ne faudrait pas plus de tarif C ?

C'est une bonne question mais on est habilité « aide alimentaire » et on ne peut pas avoir plus de 30% de tarif C. A terme, il y a plein de pistes. Il va falloir qu'on soit innovant. Le but est de trouver un bon équilibre pour amener plus de stabilité au modèle tout en préservant notre objectif d'équité.

Suggestion : Le calendrier des dates pourrait être en première page.

On ne peut pas **afficher de catalogue** de prix pour ne pas faire de la publicité en concurrence des enseignes classiques. On peut le donner aux adhérents la veille par mail.

Échange : En 2025, 402 adhérents. On demande le nombre de personne par famille. Cela fait plus de 1100 personnes qui ont bénéficié des services de V.R.A.C. Saint-Paul. La moitié des adhérents viennent de Plateau Caillou.

Suggestion : Ce serait bien d'avoir plus de fruits « péi ».

On a proposé d'acheter du frais à An Gren Kouler (AGK) pour revendre à triple tarification mais on est limité par l'enveloppe. Ils sont financés quand même (certains bailleurs & politique de la ville).

Échange : V.R.A.C. Saint-Paul est le seul V.R.A.C. des outre-mers. Mayotte pourrait en avoir besoin. Aujourd'hui, on pourrait trouver des acteurs partenaires comme Maurice. C'est du commerce international au-delà de nos compétences. On fait venir du riz qui passe par l'hexagone. Il y a des grandes questions pour réussir à construire quelque chose dans la zone. Faciliter les relations avec les pays partenaires de la zone.

Les financeurs :

- La ville
- Les trois bailleurs SEDRE, SIDR, SHLMR
- L'État pour la politique de la ville
- Le Département

Question : Est-ce qu'on peut aller chercher des financeurs privés ?

On n'est pas souvent éligible. Maddie est intéressée à tous les contacts. On peut délivrer des rescrits fiscaux.

Les adhérents estiment qu'une communication renforcée des bailleurs autour de leur soutien à V.R.A.C. Saint-Paul contribuerait à mieux valoriser le partenariat.

Maddie présente les points positifs et négatifs sur la base des indicateurs 2025 :

- + On a réussi à faire adhérer une grande partie de nos clients de 2024 bien que la tarification soit moins avantageuse.
- + L'estimation initiale des quantités de marchandises en vente était bonne.
- On ne touche pas les travailleurs pauvres.
- On ne touche pas suffisamment de personnes aux revenus plus importants (tarif C).

- **À l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée Générale vote le bilan moral, le rapport d'activité et l'approbation des comptes de l'exercice 2025.**
- **À l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée Générale vote l'affectation de l'excédent d'un montant de 490,49 euros en report à nouveau.**

2) Élection pour les postes vacants à pourvoir (soumis au vote)

Les membres de l'Assemblée Générale actent la radiation des membres démissionnaires.

Laura propose sa candidature pour mettre ses compétences en communication. Elle aurait besoin de la prise en charge par l'association du coût d'abonnement de la suite Adobe d'un montant de 90 euros / mois.

Flora propose sa candidature pour mettre ses compétences en stratégie de développement des projets dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire.

La nouvelle composition des membres du conseil d'administration (dont le mandat se terminera en juin 2027) :

→ **À l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres de l'Assemblée Générale valident la nouvelle composition des membres du Conseil d'Administration :**

La sortie du CA de Corinne Allie, Alice Delbecque, Yannick Fourez et Pascal Lagrave est actée. Laura Seebert et Flora Iva se portent volontaires et sont élues à l'unanimité pour remplacer deux postes d'administrateurs vacants.

Le nouveau conseil d'administration se compose de six membres dont le mandat prend fin en juin 2027 :

- Sun Leseur - Présidente
- Visda Sonder – Vice-Présidente
- Laurent Bourmault - Trésorier
- Gianni Preuve
- Laura Iva
- Flora Seebert

3) Présentation du programme d'activité et du budget prévisionnel 2026 (soumis au vote)

Budget prévisionnel en annexe.

- **À l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres de l'Assemblée Générale valident les moyens humains et matériels affectés à l'action Leader dans les hauts de l'ouest de l'île.**
- **À l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres de l'Assemblée Générale valident le recours à un prêt, en application des dispositions de la loi Dailly. Les membres de l'Assemblée Générale valident la mission confiée au Bureau de l'association, et par délégation, à Maddie Marchesseau, pour effectuer les démarches auprès de la banque Crédit Agricole afin de solliciter l'obtention d'un prêt aux conditions de cession Dailly.**

Modification des horaires de vente :

Plateau Caillou : mardi 8h00 – 11h00

Louis Payen : mercredi 9h30 – 12h30

Grande Fontaine : jeudi 9h00 – 12h00

Éperon : mercredi 8h30 – 11h30

- **À l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres de l'Assemblée Générale valident les nouveaux horaires des marchés**

L'AG propose au CA de modifier ainsi le montant de la cotisation :

Fixation du prix à partir de 01/01/2027 :

Tarif A : 1 euros

Tarif B : 5 euros

Tarif C : 20 euros

Ces tarifs seraient proratisés au semestre : la cotisation serait divisée par 2 pour les adhésions postérieures aux 1^{er} juillet.

→ À l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée Générale valide cette proposition de nouveaux tarifs.

Aménagement du local « Les Pleïades » :

Gianny suggère de se rapprocher des services de la DDPV pour obtenir du mobilier.

Maddie informe les membres adhérents volontaires pour constituer un groupe de travail sur l'aménagement du local qu'un budget de 1100 euros est prévu. On peut en faire ce qu'on veut ! On peut programmer un prochain temps d'échange à propos du local. Est-ce que les membres adhérents veulent se réunir pour s'investir sur le local ? Les bailleurs veulent que ce soit ouvert, un lieu de vie.

Un **temps d'échange** est prévu avec les adhérents le **samedi 4 juillet**.

Un **grand repas entre bénévoles** est prévu le **samedi 29 août**.

On est d'ailleurs en train de chercher une solution pour remercier les bénévoles en proposant des accès à des salles de sport avec La Fédération Sport pour Tous.

4) Questions diverses

Attention : piste d'amélioration sur le passage en caisse

- Paramétrage à revoir les tickets de caisse
- Faire remonter les problèmes de prix en caisse

Éditer un seul catalogue

Avoir des tee-shirts pour les bénévoles (tabliers en coton bio, chasubles...). Chaussures fermées pour des raisons de sécurité ?

Bien préciser que les quantités sont limitées. Il faudrait l'indiquer par un affichage sur les marchés. Les pré-commandes vont beaucoup nous aider.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 12h30.

Fait à Saint-Paul, le 27 juin 2026

La Vice-Présidente
Visda Sonder

Le Trésorier
Laurent Bourmault